

L-2529873.1, Romande Energie SA, UN/C 840376

Ligne de transport d'énergie

Informations générales

Numéro de demande

L-2529873.1

Nom/Désignation de l'installation

Ligne souterraine Montcherand (poste) - La Gravière (partie GRD)

Description du projet

Pose d'un câble XKDT 3x1x240mm² Cu (1150m)

Recherche globale/Numéro du projet

MAN.007935 / 70135110

Coord. X de

2'529'202

Coord. Y de

1'175'640

NPA

1354 Montcherand VD

Coord. X à

2'528'706

Coord. Y à

1'176'398

NPA

1354 Montcherand VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)

Route d'Evian 39

1845 Noville

Personne de contact

Yoann PISU

yoann.pisu@romande-energie.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)

Rue de Lausanne 53

1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin

frederic.lin@romande-energie.ch

No Adresse facturation

Romande Energie SA (148955)

Factures fournisseurs

1110 Morges

Personne de contact

Secrétariat RDL

factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

Oui Non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

Provisorium/Betriebsdauer bis

Baustromversorgung

Oui Non

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Voir annexes

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

Oui Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de termes / conducteurs
Système 1	50	24	21	1

Evaluations selon ORNI

- Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI? Oui Non
 Si oui, lesquelles?
 Si autres, lesquelles?
 Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire? Oui Non

Spécifications de longueur Lignes

- Ligne aérienne: Longueur totale (m)
 Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle (m)
 Ligne aérienne: Longueur démontée (m)
 Câble: Longueur totale (m) 1150
 Câble: Longueur modifiée/nouvelle (m) 1150
 Câble: Longueur démontée (m)
 Conduites: Longueur totale (m)
 Conduites: Longueur modifiée/nouvelle (m)
 Conduites: Longueur démontée (m)

Autres données Lignes

Câble

Type de câble

- Câble à masse/à huile Oui Non
 Autre, lequel? Oui Non
 Autre, lequel? Synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

- Sous terre Oui Non
 Si enterré: recouvrement minimal (m)
 Dans gaine pour câble, posé dans une conduite Oui Non
 Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées Oui Non
 Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal (m) 0.80
 Dans un bâtiment Oui Non
 Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites Oui Non
 Dans un cours d'eau Oui Non
 Autre, lequel?

Type de protection/matériau

- Tuyau en matière synthétique Oui Non
 Bloc de tuyau en béton Oui Non
 Tuyau en ciment/en béton Oui Non
 Tuyau en acier Oui Non
 Plaque de protection Oui Non
 Caniveau Oui Non
 Tablar/Chemin de câble Oui Non
 Autre, lequel?
 Conducteurs par phase (mm²) 240
 Type de câble XKDT
 Matériau conducteur Cu Oui Non
 Matériau conducteur Al Oui Non
 Matériau conducteur Ad Oui Non
 Autre matériau conducteur, lequel?
 Courant de défaut à la terre unipolaire maximum (A) 40
 Courant limite selon CEI 60287 (A) 490

Facteur de surcoût (FS)

- Indication du facteur de surcoût
 La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe? Oui Non

Remarques

Remarques

Le nouveau câble sera posé partiellement dans une protection existante (1125m) et partiellement dans une protection projetée (25m).

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 118000

Données complémentaires

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal) Oui Non

Dans zone de protection des eaux S1 Oui Non

Dans zone de protection des eaux S2 Oui Non

Dans zone de protection des eaux S3 Oui Non

Dans périmètre de protection des eaux Oui Non

Dans secteur de protection des eaux Au Oui Non

Si autre, laquelle?

Cours d'eau de surface Oui Non

Cours d'eau souterrain/endigué Oui Non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants? Oui Non

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau Oui Non

lors de la construction et de l'exploitation des installations

électriques) sont-elles respectées ?

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée Oui Non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement), Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels) Oui Non

* Sites marécageux Oui Non

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels Oui Non

Réserve paysagère cantonale Oui Non

Réserve paysagère communale Oui Non

* Zone alluviale Oui Non

* Prairie ou pâturage sec Oui Non

* Haut-marais ou marais de transition Oui Non

* Bas-marais Oui Non

* Site de reproduction des batraciens / zones humides Oui Non

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs Oui Non

* District franc fédéral Oui Non

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs Oui Non

Réserve naturelle cantonale Oui Non

Réserve naturelle communale Oui Non

Biotope à protéger selon art. 18 LPN Oui Non

Surfaces d'assolement Oui Non

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale Oui Non

Défrichement nécessaire Oui Non

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire

 Oui Non

Petite exploitation non forestière

 Oui Non**Infrastructures concernées**

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE

 Oui Non

Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

Non

Routes nationales

 Oui Non

Routes cantonales

 Oui Non

Routes communales

 Oui Non

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de

 Oui Non

randonnées/Itinéraires à vélo

* Voies de communications historiques IVS

 Oui Non

Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les installations de transport par conduites (LITC , RS 746.1) nécessitent l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) , l'octroi d'un numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

 Oui Non

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

 Oui Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

 Oui Non

Domaine public

 Oui Non

Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:

Pas nécessaire

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

 Oui Non

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

 Oui Non**Autorisation écrite disponible**

Autorité cantonale

Pas nécessaire

Autorité communale

Pas nécessaire

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Pas nécessaire

Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i Oui Non**(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)**

Si oui remplir feuille supplémentaire et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

 Oui Non

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

 Oui Non**Critères spéciaux**

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtir

Dans zone

A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

 Oui Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

 Oui Non

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

 Oui Non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation. La désignation doit comporter 3 segments :
 désignation du document - par ex. situation
 numéro de plan ou de document, choisi par le requérant
 date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023 Ce titre est repris dans la décision.

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Orthogonal_007935_08.04.2025 11.04.2025 SCH_La Gravière.pdf

Ensemble_007935_08.04.2025 11.04.2025 PE_Montcherand-La Gravière.pdf

Situation 1_007935_08.04.2025 11.04.2025 CAD_La Gravière - 1.pdf

Situation 2_007935_08.04.2025 11.04.2025 CAD_La Gravière - 2.pdf

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ? Oui Non

Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.

L'autorisation est jointe à la demande Oui Non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ? Oui Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité. Oui Non

Mise à jour de documents
Mise à jour de documents

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
 Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
 Luppmenstrasse 1
 8320 Fehraltorf
 Téléphone +41 58 595 18 18
 info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
 Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
 Route de la Pâla 100
 1630 Bulle
 Téléphone +41 58 595 19 19
 info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch